ASBL SOLEA SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE Règlement d'ordre intérieur AES Mons

<u>Ce document constitue le règlement d'ordre intérieur qui est soumis à l'approbation de l'O.N.E.</u> qui en vérifie la conformité à la réglementation en vigueur.

Il est signé par les parents au moment de la confirmation de l'inscription de l'enfant.

Description de la structure

Le service d'accueil extrascolaire de l'asbl Solea adresse son offre à un public, mixte d'enfants à partir de 2 ans et demi jusque la 4^{ème} primaire, issus de milieux fragilisés ou moins fragilisés, scolarisés sans distinction de réseau dans l'enseignement maternel et primaire, selon des horaires élargis, après l'école en période scolaire.

Notre école de devoirs assure la continuité et le suivi jusqu'à la 2ème secondaire.

Public visé

Notre structure accueille les enfants âgés de 2 ans et demi (propres ou en apprentissage avancé) jusque la 4^{ème} primaire.

Les enfants qui fréquentent notre accueil sont issus de tous réseaux confondus.

Organisation des groupes :

Sur base des inscriptions reçues en début de chaque année scolaire, les enfants sont répartis en fonction de leur âge et ce, afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités de chaque enfant.

Les groupes sont animés par une équipe stable dans laquelle il y a toujours une personne de référence.

Heures d'ouverture et organisation du temps

1. Horaires d'ouverture

Notre structure de Mons peut accueillir jusque 70 enfants par jour tous les jours de la semaine selon l'horaire suivant :

- lundi de 15h30 à 19h30
- mardi de 15h30 à 19h30
- mercredi de 12h30 à 19h30
- jeudi de 15h30 à 19h30
- vendredi de 15h30 à 19h30.

2. Accueil des enfants

Un accueil est organisé dans nos différents lieux dès la fin des cours (voir « Les écoles partenaires »). Les enfants rejoignent les locaux au fur et à mesure qu'ils arrivent en fonction des trajets réalisés au départ des écoles. Certains enfants viennent de l'extérieur et sont directement conduits par leur(s) parent(s) sur le lieu d'accueil.

3. Goûter et dîner

Chaque enfant peut arriver et s'installer à son rythme. Une fois installé ceux qui en ont besoin passent aux toilettes et tous se lavent les mains avant de prendre soit leur collation soit leur dîner.

Il est demandé aux parents de fournir le pique-nique de leur enfant ainsi que des collations en suffisance. De l'eau est à disposition à la demande.

Une alimentation saine est importante, c'est pourquoi les snacks et les sodas ne sont pas les bienvenus.

4. Sieste

Un espace est prévu pour les enfants qui font encore une sieste. Nous demandons aux parents d'apporter ce dont l'enfant a besoin pour s'endormir : doudou, tétine, ...

La sieste est systématiquement proposée le mercredi pour les plus jeunes mais l'enfant qui ne souhaite pas dormir peut participer à des activités calmes.

5. Soutien scolaire

Une aide aux devoirs est proposée aux enfants de 6 ans et plus tous les jours du lundi au vendredi. Les devoirs se déroulent dans le calme et au rythme de l'enfant.

L'accès est libre et permet à l'enfant de disposer d'un lieu calme et d'une écoute attentive de la part d'un adulte. Ce service ne se substitue pas aux rôles des parents qui supervisent les devoirs à la maison. Cette aide est organisée par nos accueillant.e.s extrascolaires.

6. Activités

6.1. Activités libres

Après le dîner le mercredi ou après la collation des autres jours, un moment d'activités libres est instauré pour tous. Les enfants peuvent par exemple lire, jouer à des jeux de société, se reposer, colorier, jouer dans les différents coins à disposition toute l'année.

6.2. Activités thématiques

Les enfants de moins de 6 ans peuvent participer à diverses activités proposées après le goûter :

- Lundi: bricolage « minute »;
- mardi : psychomotricité ;
- mercredi : activités manuelles, culinaires, sorties ;
- jeudi : jeux en tout genre ;
- vendredi : éveil à la lecture.

Les enfants de plus de 6 ans peuvent tous les jours de la semaine participer aux différents ateliers proposés : coin jeux de société, coin jeux de construction, coin lecture, coin dessins et coloriages,... .

Les activités dirigées sont proposées uniquement le mercredi : activités culinaires, activités manuelles, activités culturelles, activités extérieures, activités sportives, activités en lien avec la promotion de la santé ; activités en lien avec l'environnement ;.....

Modalités d'inscription

Un bulletin d'inscription (reprenant différentes données sur l'enfant) est envoyé aux parents après une prise de contact avec le secrétariat.

Pour la remise du formulaire d'inscription, plusieurs possibilités vous sont proposées :

- soit par mail à l'adresse extrascolaire.solea@solidaris.be;
- soit par courrier postal envoyé au siège administratif 36 Avenue des Nouvelles Technologies 7080 Frameries ;
- soit en le remettant en main propre au siège administratif;
- soit en le remettant en main propre à l'équipe d'encadrement.

Il est aussi possible de faire la demande d'inscription directement en ligne sur notre site : <u>Accueil</u> au quotidien - Les Associations Solidaris

Les réservations réceptionnées sont confirmées par courrier stipulant si oui ou non une place est disponible.

S'il n'y a plus de place disponible, l'enfant est inscrit sur une liste d'attente et nous recontactons les parents si une place se libère.

Aucune inscription n'est prise par téléphone!

L'inscription du participant ne sera définitivement enregistrée qu'à la réception des documents administratifs d'usage dans la structure, à savoir :

- Fiche d'identification (annexe 1)
- Fiche de santé (annexe 2)
- Autorisation relative au droit à l'image (annexe 3)

Ceux-ci seront demandés au début de chaque nouvelle année civile.

Modalités financières

1. Tarification

Les tarifs d'usage à partir du 26 août 2024 sont de :

✓ Accueil de moins de 3h : 3.5€

✓ Accueil de plus de 3h: 5€.

Nous continuons à proposer un tarif dégressif pour les fratries afin de permettre une meilleure accessibilité des familles nombreuses.

Le prix ne comprend pas les repas, ni les boissons, ni les collations. Ceux-ci doivent être prévus par les parents.

Ce prix comprend:

- La prise en charge par une équipe d'animateurs professionnels;
- Le matériel utile à la réalisation des activités;
- L'assurance des enfants en cas d'accident, pour les dommages corporels.

Des frais d'inscription de 30€ par enfant et de 10€ par enfant supplémentaire d'une même famille sont facturés en début d'année scolaire.

Ces frais ne seront déduits de la facturation de juin que si le parent est en ordre de paiement.

2. Le formulaire de présences prévisionnelles

Les formulaires de présences prévisionnelles des enfants devront être rendus pour maximum le 25 du mois précédent (exemple pour les présences du mois d'octobre : le formulaire de présences prévisionnelles est envoyé par mail ou est disponible en accueil à partir du 15 septembre, la remise de ce document doit nous parvenir pour le 25 septembre. Si vous ne rendez pas le formulaire de prévisions pour la date du 25 maximum, nous nous baserons sur votre demande initiale du mois de septembre et nous facturons également en ce sens.

Toute modification ou annulation des besoins du service doivent être communiquée au secrétariat AVANT 11H chaque jour afin que le secrétariat puisse éditer les listes journalières des enfants présents.

3. Justificatifs à fournir en cas d'absence de l'enfant

Voici le tableau des justificatifs à fournir au secrétariat en cas d'absence des enfants pour l'accueil extrascolaire.

Attention : les justificatifs doivent nous parvenir dans un délai de 7 jours. Au-delà de ce délai, l'absence sera comptabilisée en « absence injustifiée » et sera facturée.

Motifs d'absence des enfants qui constituent des cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles	Justificatifs à produire
Journées d'absence sur base de certificats médicaux	
Maladie de l'enfant	Certificat médical
Hospitalisation de l'enfant	Certificat médical
Motifs liés aux conditions d'emploi des parents	
Modifications des horaires de travail des parents	Attestation de l'employeur
Grève touchant l'entreprise du (des) parent(s)	Déclaration sur l'honneur

<u>Autres</u>	<u>motifs</u>
Absence pour raison personnelle « Joker » (1/mois)	Attestation sur l'honneur des parents.
Grève des transports en commun	Attestation de la société concernée
Grève de l'établissement scolaire	Attestation de l'établissement

4. Facilités de paiement

Le prix ne doit pas être un obstacle à la participation. Afin de permettre à tous les enfants de participer à nos activités nous offrons des possibilités internes d'échelonnement des paiements.

Pour bénéficier d'une aide, vous devez prendre contact avec la coordination de la structure d'accueil.

Les demandes doivent toutefois être formulées avant l'échéance de la facture.

5. Déductibilité des frais de garde

Les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour les enfants jusque 12 ans. Pour ce faire, le milieu d'accueil leur remet, en temps utile, l'attestation fiscale selon le modèle fourni par l'ONE.

Personnes ressources pour les parents

L'équipe d'animation est à la disposition des parents tout au long de l'année scolaire.

Une rencontre avec la coordinatrice ajointe est possible sur demande. Il suffit de contacter le secrétariat ou directement la coordinatrice.

Les écoles partenaires

Nous travaillons directement en partenariat avec les écoles Achille Legrand, les Canonniers et l'Athénée Royal de Mons.

Organisation des trajets entre les écoles et les lieux d'accueil :

École des Canonniers – Mons

L'ensemble des enfants inscrits sont amenés par les enseignants devant l'école Achille Legrand (côté Place du Béguinage). Le trajet se fait à pieds jusque l'école Achille Legrand pour rejoindre le rang qui les emmènera au Boulevard Gendebien.

> Athénée Royal de Mons

L'ensemble des enfants inscrits sont amenés par les enseignants dans nos locaux du Boulevard Gendebien. Les animateurs prennent en charge le transfert des enfants de plus de 6 ans, le mercredi après-midi, vers l'école Achille Legrand.

École Achille Legrand – Mons

Les enfants de maternelle et primaire doivent attendre dans leur cour de récréation que l'équipe vienne les chercher pour les dispatcher dans les différents lieux d'accueil.

Le rang est organisé au départ d'un point de rassemblement dans l'école Achille Legrand pour rejoindre les locaux du Boulevard Gendebien.

Communication et publicité

Les activités de l'asbl Solea se font connaître par différents moyens de communications :

- Le site internet des Associations de la Mutualité Solidaris : <u>Accueil au quotidien Les</u> Associations Solidaris
- le magazine « Solidaris » qui est distribué en toutes-boîtes ;
- la page Facebook : « Asbl Solea Mons Wallonie picarde » ;
- les tracts distribués aux enfants de nos différentes écoles partenaires ;
- les affiches disposées dans certaines agences de la Mutualité (Frameries, Mons) et dans les écoles partenaires ;
- la brochure de la Ville de Mons (reprend toutes les structures proposant des activités ou des stages). Elle est éditée plusieurs fois par an en fonction des périodes ;
- notre présence au Salon de l'accueil du temps libre qui se déroule toujours le dernier dimanche des grandes vacances dans le parc de Jemappes.

Santé

Si l'enfant suit un traitement médical, il est impératif que nous soyons en possession du médicament nécessaire ainsi que la notice s'y rapportant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour que l'animateur puisse administrer le traitement.

Règles de vie et de sécurité

Le fonctionnement de l'accueil est structuré par des règles de sécurité et des règles permettant de vivre collectivement. Ces règles sont expliquées aux enfants et sont rappelées en début d'année scolaire.

Dès la rentrée, les enfants de plus de 6 ans réalisent une « Charte de vie », celle-ci est affichée sur la porte du local d'accueil des grands qui se situe au Boulevard Gendebien. Ils ont donc l'opportunité de réfléchir à des règles spécifiques à leur groupe.

Le pouvoir organisateur en accord avec la coordination et l'équipe d'encadrement se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont le comportement entraverait le bon déroulement des activités ou mettrait les autres enfants en danger. Les parents seront rencontrés au préalable pour envisager d'autres solutions que l'exclusion si cela est possible.

Responsabilité

Nous déconseillons vivement aux parents de mettre des tenues vestimentaires coûteuses et/ou de confier ou laisser des objets de valeurs, des bijoux à leurs enfants lors des activités.

En aucun cas, l'asbl Solea, les personnes employées et volontaires ne pourront être tenus responsables des incidents pouvant survenir à l'occasion d'une activité tels que des accidents

et blessures survenant aux participants ; des dommages que les participants pourraient occasionner ; des vols ou dégradations d'effets personnels.

Assurances

L'ASBL Solea a souscrit des assurances qui couvrent :

- sa responsabilité civile ;
- la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités d'accueil extrascolaire ;
- le dommage corporel causé aux enfants pris en charge durant les activités.

Assurances prises chez P&V:

- Assurance des associations (pour les enfants) : n° de contrat : 36.930.056

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. La coordinatrice ou les animateurs présents sur place feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigeront les formulaires et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Attention, nous aurons besoin du certificat médical du médecin attestant des blessures du participant.

Les objets personnels sous la responsabilité du participant – en ce compris les lunettes de vue - ne sont couverts par aucune assurance. L'asbl décline donc toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations de ces objets.

Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui nous sont fournies dans le cadre d'une demande d'information, d'une inscription ou d'une commande de publication par exemple, sont stockées dans les fichiers de l'Union nationale des mutualités socialistes, de ses mutualités régionales et/ou de l'asbl Latitude Jeunes. Ces données sont utilisées pour répondre à votre demande, gérer votre dossier d'inscription et de participation aux activités organisées par l'asbl pour vous informer des activités et des publications de l'asbl ou pour réaliser des statistiques. Ces informations ne sont pas transmises ni vendues à des tiers. Si vous nous communiquez votre numéro de téléphone via le web, vous pourriez également recevoir un appel téléphonique de notre part dans le cadre d'enquêtes de satisfaction sur nos produits, services ou événements à venir. Ce type de démarche de notre part reste toutefois fort rare. La loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel vous donne un droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez vous opposer gratuitement au traitement de vos données à caractère personnel aux fins de marketing direct et vous pouvez vous adresser à cette fin par écrit (ou par mail) au service responsable pour le traitement à l'adresse indiquée ci-après : Union Nationale des Mutualités Socialistes - Service Communication – Rue Saint-Jean 32 – 1000 Bruxelles

ASBL SOLEA

 $\rm N^\circ$ d'identification : 6419/97 • $\rm N^\circ$ d'entreprise : 460.419.903 Siège social : avenue des Nouvelles Technologies 36, 7080 Frameries

N° de compte bancaire : BE98 0682 3827 7493

Présidente : Angélique Meurant • Secrétaire-Trésorière : Coline MAXENCE

Service d'accueil extrascolaire

Sites d'exploitation :

Boulevard Gendebien 6, 7000 Mons • Rue Achille Legrand 12, 7000 Mons • Place Calmette, 7080 Frameries 068/84 84 92 • extrascolaire.solea@solidaris.be • www.lesassociationssolidaris.be

Responsable accueil de l'enfance : Anna IAFOLLA • Coordinatrice accueil extrascolaire : Séverine LAMPONI

Le présent règlement peut être revu et corrigé au fur et à mesure des nécessités qui résulteront de l'expérience du fonctionnement du service.

Asbl Solea SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE Règlement d'ordre intérieur AES Mons



Je soussigné(e) <i>(père, mère, tuteur de l'enfant)</i>
père- mère ou tuteur de (Nom & Prénom de l'enfant)
déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire de
l'asbl « Solea ».
J'autorise l'asbl Solea à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles mon enfant figure et ce, à des fins pédagogique ou de promotion de ses activités (page Facebook ou flyers) : O Oui
o Non
Date :/
Signature

Cette page est à renvoyer à:

Asbl Solea
36, avenue des Nouvelles Technologies
7080 Frameries

extrascolaire.solea@solidaris.be